



Monsieur le Maire

**A l'attention des parents d'élèves
des établissements scolaires
d'Ermont**

Cabinet des Elus
Courriel : cabinet@ville-ermont.fr
Téléphone : 01.30.72.38.10
N/Réf. : 22-121

Ermont, le 12 Juin 2022.

Objet : Révision des tarifs périscolaires et de la restauration.

Madame, Monsieur,

Lors de sa séance du 8 avril dernier, le conseil municipal a décidé la révision des tarifs relatifs à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire et extrascolaire ainsi qu'à l'étude à compter du 1^{er} septembre 2022 avec l'application d'une majoration 2,8% pour l'ensemble des tranches du quotient familial (grille tarifaire jointe en annexe).

En effet, ces tarifs sont restés inchangés depuis leur révision en 2009 pour la restauration et 2017 pour les autres tarifs. Cependant, les coûts relatifs aux différentes prestations délivrées dans le cadre de ces activités ont quant à eux sensiblement augmenté.

Cette révision limitée des tarifs en adéquation avec la situation économique actuelle va permettre à la municipalité de maintenir la diversité et la qualité des prestations proposées.

Si cette augmentation était susceptible d'être un frein à l'utilisation des différents services proposés, les agents de la maison communale des solidarités Jacques Berthod se tiennent à votre disposition pour vous aider.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Joël NACCACHE

Maire-Adjoint en charge
du pôle Education et Apprentissages



Xavier HAQUIN

Maire d'Ermont
Conseiller Départemental
du Val d'Oise